

RÉGIME D'APPLICATION DE LA TVA AUX PROFESSIONS LIBÉRALES

14/08/2026



Comptabilité et fiscalité BNC



Prérequis

Collaborateur en cabinet comptable



Durée

2 heures (distanciel)



Tarif 180€ net de TVA

Prise en charge par l'OPCO Atlas



05 57 81 43 50

contact@oriffpl-nouvelleaquitaine.fr



Intervenant expert
fiscaliste BNC



100%*

Taux de satisfaction

* Note basée sur l'année 2026

100%**

Taux de recommandation

** Note basée sur l'année 2026

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'identifier les critères d'exonération propre à certaines activités libérales (santé, enseignement...) et de déterminer le traitement de la TVA applicable à une activité mixte (exonérée et non exonérée).

Méthodes pédagogiques

- Expositives : par la théorie (power point);
- Actives : par la pratique (mise en situation).

Objectifs opérationnels

- Identifier les différents régimes de TVA applicables selon son chiffre d'affaires;
- Déterminer si son activité est exonérée ou soumise à la TVA;
- Distinguer les spécificités applicables aux professions de santé, aux activités d'enseignement, de formation et de conseil;
- Appliquer les bonnes pratiques de facturation et de déclaration de la TVA;
- Analyser les situations particulières : actes non thérapeutiques, redevances de collaboration, etc.

Modalités d'évaluation

- Quiz en début de formation (mise à jour des connaissances);
- Quiz final de vérification des acquis;
- Questionnaire de satisfaction à chaud.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite (rampes d'accès, ascenseur...)

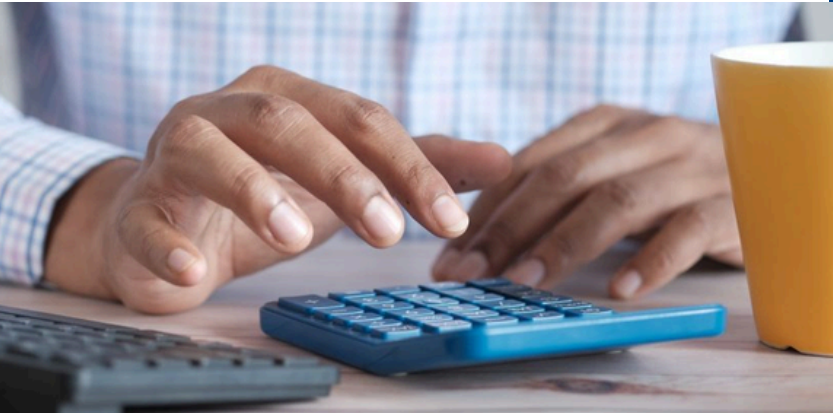
Si vous avez des besoins spécifiques liés à votre handicap, merci de contacter notre référent handicap afin d'échanger avec lui sur l'adaptation et les aménagements personnalisés de la formation (matériel, supports...)

Référent handicap : Michel MARTIN KARMANN

Tel : 05.57.81.43.50 – Mail : arapl-martin@araplaquaine.fr

Prochaines sessions : dates à retrouver sur notre site internet

Nombre de places limité à 15 participants



RÉGIME D'APPLICATION DE LA TVA AUX PROFESSIONS LIBÉRALES

PROGRAMME

MATIN OU APRÈS-MIDI

09h30 - 9h40 ou 14h - 14h10

Accueil des participants

9h40 - 11h30 ou 14h10 - 15h50

Régimes de la TVA

- Franchise en base de TVA;
- Régime simplifié d'imposition;
- Régime réel d'imposition;

Focus des Secteurs exonérés

- Tva et activités médicales : actes esthétiques non thérapeutiques, des prestations médicales non exonérés (ex : expertises, consultant...), des redevances de collaboration;
- Tva et activités d'enseignement;
- Tva et formation.

11h20 - 11h30 ou 15h50 - 16h00

- Évaluation des connaissances et de la satisfaction;
- Débriefing, échanges.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Formation dispensée en présentiel.**

Formation organisée dans les locaux de l'ORIFF PL NA, 51 boulevard Wilson 33200 Bordeaux

- **Formation dispensée en distanciel.**

24 à 48h avant la formation, une convocation vous sera envoyée avec le lien de connexion.

Le jour de la formation, merci de vous munir d'un ordinateur, d'une caméra et d'une connexion internet de qualité.

- **Les inscriptions sont possibles jusqu'à 5 jours avant le démarrage de la formation**

En cas de financement OPCO, l'accord de prise en charge doit être transmis avant le début de la formation.